

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

Nombre de membres

Séance du 18 Septembre 2025

En exercice : 14

L'An deux mille vingt-cinq, le 18 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : 8

Votants : 10

Présents : Pascal BARBERET, Elisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Jean-Louis MANGIN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Romain BELIGAT, Justin SAFFROY,

Date de convocation :
11 septembre 2025

Date d'affichage :
11 septembre 2025

Absents excusés : Dominique MOREL (pouvoir à Elisabeth NOYEMIAN), Serge SAUVAGERE (pouvoir à Jean Louis MANGIN), Gérard NIMSGERN, Céline PARIS, Céline PORTOLES, Clémence HARNIST,

Secrétaire de séance : Pascal BARBERET

DECISION MODIFICATIVE - BUDGET PRINCIPAL. - Délibération n°2025-48

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025,

Vu la délibération n° 2025-44 en date du 03 juillet 2025 autorisant la souscription d'un emprunt destiné à rembourser l'emprunt in fine arrivé à échéance,

Considérant que l'emprunt n'a pas été inscrit au budget primitif,

Considérant la nécessité d'ouvrir les crédits correspondants pour régulariser l'opération et permettre le transfert de cet emprunt au budget annexe lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide d'ouvrir, par décision modificative, les crédits budgétaires suivants au budget principal :

Désignation	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation crédits ouverts
D 27638 : Créance Autres établissements publics		650 000.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières		650 000.00 €
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		5 300.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		5 300.00 €
R 6419 : Remboursements rémunérations personnel		5 300.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges		5 300.00 €
R 1641 : Emprunts en euros		650 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		650 000.00 €

Précise que cette opération est financée par le produit de l'emprunt souscrit et inscrit en recettes d'investissement, au chapitre 16 – compte 1641.

Autorise M. le Maire à procéder à l'exécution budgétaire de cette décision modificative.

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,



ascal BARBERET